

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2008  
Publication : 07/05/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic TIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-4-3-1  
Séance du vendredi 12-5-AVR-2008

### **Routes Départementales – Modernisation du réseau routier Etude sur la mise en place d'équipements "intelligents" pour la gestion des routes départementales du Haut Rhin et du Bas Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6 - 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I - 3<sup>e</sup>/06 des 13 et 14 décembre 2007, relative au Budget Primitif 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le principe de la réalisation d'une étude interdépartementale sur les équipements « intelligents » de la route, d'un montant estimé de 88 000 €, réparti à part égale entre le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin,
- Approuve le groupement de commandes comme mode de passation du marché,
- Affecte 44 000 € sur le programme A011 – Constructions neuves et travaux sur RD – chapitre 21 – nature 2151 – fonction 621,
- Approuve la convention correspondante, jointe en annexe et autorise le Président du Conseil Général, à la signer.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH